

## **FIN DE MANDAT CONSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE SURVIE DU REGIME KABILA**

### **Expression d'une démocratie construite et détruite en RDC ?**

**« Emile LIBONZE Bolelame »<sup>1</sup>**

#### **RESUME**

La fin du mandat constitutionnel et les mécanismes de survie du régime Kabila après 2016, traduisent l'expression de la destruction d'une démocratie construite dans la douleur sur les ruines du Zaïre, au lendemain de l'adoption de la constitution par referendum populaire de 2005 ayant conduit la RDC aux deux premières élections démocratiques de 2006 et de 2011.

Pour atteindre son objectif stratégique, la Majorité Présidentielle a multiplié des « plans » ou des stratagèmes politiques qui, d'abord, se sont avérés contre-productifs à savoir : le plan de Kingakati, plan de Cité de l'UA, plan de l'ONIP, plan de la globalité du calendrier électoral, plan de la connexion du BCR à la CENI et plan de démembrement des provinces.

Ensuite, le plan de la « dernière chance politique » s'est avéré plutôt productif. Ce « plan » découle des consultations présidentielles du Palais de la Nation de juin 2015, pour la tenue du Dialogue politique national inclusif.

Le premier round de ce dialogue a débuté sans succès à la Cité de l'UA (octobre 2016) sous la facilitation du diplomate togolais Edem Kodjo. Le second round qui a eu lieu au Centre Interdiocésain de Kinshasa, sous la médiation de la CENCO, a débouché à la signature de l'Accord du 31

---

<sup>1</sup> Emile LIBONZE Bolelame est politologue, Assistant de Deuxième Mandat à l'Université de Kisangani (RDC)

décembre 2016. Cet Accord, fruit de la « dernière chance politique » offre, d'une part, un réel succès à Joseph Kabila après la fin du mandat de se maintenir au pouvoir jusqu'à l'investiture du nouveau Président élu. Et d'autre part, ces mécanismes de survie du régime et cet Accord du 31 décembre 2016 constituent un véritable recul démocratique en RDC marqué par la restriction des libertés publiques et la répression policière et militaire contre les membres de l'Opposition politique et des mouvements citoyens.

## **SUMMARY**

The end of the constitutional mandate and the mechanisms of survival of the Kabila régime after 2016, translate the expression of the destruction of a democracy constructed in the pain on the ruins of Zaire, on the following day of the adoption of the constitution by popular referendum of 2005 having driven the RDC in the first two democratic elections of 2006 and 2011.

To reach his/her/its strategic objective, the Presidential Majority multiplied the "plans" or the political stratagems that, first, proved to be counterproductive to know: the plan of Kingakati, plane of City of the UA, plane of the ONIP, plane of the totality of the electoral calendar, plane of the connection of the BCR in the CENI and plane of dismemberment of the provinces.

Then, the plan of the "last political luck" rather proved to be productive. This "plan" ensues of the presidential consultations of the Palace of the June 2015 Nation, for the holding of the inclusive national political Dialogue.

The first round of this dialogue started without success in the City of the UA (October 2016) under the facilitation of the Togolese diplomat Edem Kodjo. The second round that took place in the Center Interdiocésain of Kinshasa, under the mediation of the CENCO, cleared to the signature of

the agreement of December 31, 2016. This Agreement, fruit of the "behind luck political" offer, on the one hand, a real success in Joseph Kabila after the end of the mandate to maintain itself/themselves to the power until the investiture of the new elected President. And on the other hand, these mechanisms of survival of the régime and this Agreement of December 31, 2016 constitute a real democratic receding in RDC marked by the restriction of the public liberties and the police and military repression against the members of the political opposition and movements citizens.

## 0. INTRODUCTION

Depuis la fin de la guerre froide, l'Afrique aspire à la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de l'alternance politique. Mais, au cours de la dernière décennie, le continent noir, particulièrement la région d'Afrique centrale et de grands lacs (Tchad, Angola, Ouganda, Burundi, Rwanda, Congo Brazzaville) tend vers une histoire politique et constitutionnelle palpitante.<sup>2</sup> Les chefs d'Etat ont travaillé à leur maintien au pouvoir, bien que la constitution de leurs pays le leur interdise.

Les révisions constitutionnelles avortées ou réussies confirment cette observation. Des soulèvements des peuples occasionnent même la chute de certains régimes comme celui de Blaise Compaoré au Burkina Faso, supposés plus puissant. La République Démocratique du Congo, comme « le pouvoir demeure un aphrodisiaque suprême »<sup>3</sup>, n'est pas restée en marge de cette nouvelle vague des modifications constitutionnelles annoncée sur le continent africain.

Cette étude se situe dans un contexte de l'analyse du phénomène oligarchique<sup>4</sup> de la confiscation du pouvoir en Afrique par une minorité dirigeante<sup>5</sup>, qui exerce les fonctions politiques au mépris des constitutions de leurs propres pays et des principes démocratiques, en vue de la satisfaction de leurs ambitions personnelles.

Ces dirigeants politiques africains se trouvent en même temps ébranlés par des mouvements des contestations et des manifestations populaires violentes, observés dans les rapports des forces qui mettent en relief la

---

<sup>2</sup> MBAYA MUPUNGA, H. et ETOYI ESELA, F., La limitation des mandats présidentiels et l'opinion publique en Afrique Centrale, 2016, <http://www.ijés.issa.journals.org>

<sup>3</sup> DELOIRE, D., *Sexus politicus*, éd. Abbun Miché, Montréal, 2006, p.80

<sup>4</sup> DAHL, R., *Who Governs ?*, Democracy and power in Americain City, New Haven, Yale University Press, 1961.

<sup>5</sup> BAYART, J.F., *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, éd. Fayant, Paris, 2006, p.439

capacité des réactions par le bas des acteurs subordonnés<sup>6</sup> qui sont, pour la plupart, des jeunes frappés à la fois par la précarité socioéconomique et marginalisés, mais qui se constituent en une force active défiant les institutions étatiques<sup>7</sup> et faisant parfois échec à certaines tentatives de changement constitutionnel de la part de ceux qui veulent se maintenir au pouvoir. Ces changements intempestifs des constitutions perçues comme des « costumes taillées sur mesure »<sup>8</sup>, pour réduire les adversaires politiques au silence durant le règne<sup>9</sup>, sont généralement la source des crises interminables de légitimité du pouvoir<sup>10</sup> en Afrique en général et en RDC en particulier. Les effets dévastateurs de ces crises se passent de tout commentaire.<sup>11</sup>

Après les Concertations nationales de 2013 au Congo-Kinshasa, au cours desquelles les Forces vives de la nation avaient « légitimé » de façon consensuelle, le pouvoir issu d'un scrutin controversé de 2011, la Majorité Présidentielle (M.P) avait, dès lors, multiplié des stratagèmes politiques visant à maintenir, contre vents et marées, son leader, Joseph Kabila au pouvoir au-delà de 2016, année marquant la fin de son deuxième et dernier mandat constitutionnel.

Ces faits ont certes éveillé notre curiosité scientifique en vue de mener une étude dont la préoccupation centrale s'éclucide par la question suivante:

---

<sup>6</sup> ATIHWWE AWESO, La politique par le bas en Afrique noire : contribution à une problématique de la démocratie, Bayard, J.F., Mbembe, A., Toulabor, C., Paris, Karthala, 1992, collection-5/1993, mis en ligne le 04 juin 2008, consulté le 16 décembre 2016 à 14hheures.

<sup>7</sup> LIBONZE BOLELAME, E., Insécurité par le bas et par le haut à Kinshasa : facteurs d'émergence, acteurs et modes opératoires, in la revue de l'IRSA n°23, Université de Kisangani, Presses Universitaires de Kisangani, RDC, p.136

<sup>8</sup> MUTAMBA MAKOMBO, J.M, « Décret-loi constitutionnel n°003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en RDC : un costume sur mesure », in Forum des AS, Kinshasa, 1998, p.7

<sup>9</sup> BANYAKU LUAPE, E., Chronologie, Monographie et documents sur l'histoire du Congo des années 60 aux années 90, CEDOS, éd. COMPODOR, Kinshasa, 2000, pp.953

<sup>10</sup> KABANDA KANA, L'interminable crise du Congo-Kinshasa : Origine et Conséquences, éd. L'Harmattan, Paris, pp.82-83

<sup>11</sup> NDAYWEL-è-NZIEM, I., Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo, éd. Duculot, Paris et Bruxelles, 1998, p.98

Quelles sont les motivations profondes de la Majorité Présidentielle pour justifier la survie du régime Kabila après 2016?

Cette question principale se traduit concrètement par la question spécifique suivante:

Comment cette Majorité Présidentielle a — t — elle procédé pour le maintien de Joseph Kabila au pouvoir après 2016?

Pour répondre à ces questions, nous pensons que:

- ❖ La nécessité de poursuivre l'œuvre inachevée de « révolution de la modernité » et bien d'autres politiques publiques, la peur du lendemain incertain en rapport avec des règlements des comptes politiques et des poursuites judiciaires internationales pour des crimes supposés avoir commis, seraient les profondes motivations de la Majorité Présidentielle, pour justifier le maintien de Joseph Kabila au pouvoir, et donc la survie du régime après 2016.
- ❖ La Majorité Présidentielle aurait procédé à la multiplication des stratagèmes politiques contreproductifs au départ pour la plupart, et productifs ou efficaces à la fin, pour assurer le maintien de Joseph Kabila au pouvoir après 2016.

L'objectif général de cette étude vise à déceler les motivations profondes de la Majorité Présidentielle pour justifier le maintien de Joseph Kabila au pouvoir, et donc la survie du régime après 2016 en RDC.

Cet objectif principal est mieux traduit par un objectif spécifique suivant: Identifier les stratagèmes politiques élaborés par les « penseurs » de la Majorité Présidentielle pour la survie du régime Kabila après 2016 et leur efficacité sur le terrain.

En vue de la récolte des données nécessaires à la réalisation de cette étude, nous avons recouru d'abord à la technique documentaire pour la collecte des informations à partir des documents audiovisuels, électroniques et écrits diversifiés inhérents à notre sujet d'étude. Ensuite,

l'observation directe désengagée nous a permis de vivre des moments d'élaboration des stratagèmes politiques par des « penseurs » de la Majorité Présidentielle pour assurer la survie du régime Kabila. Par cette technique, nous avons, sans être bien sûr acteur, apprécié les comportements et les manifestations des acteurs politiques surtout de l'Opposition qui tentaient de faire échec aux stratagèmes conçus par la Majorité au pouvoir pour la survie du régime Kabila après 2016. A ce sujet, Jürgen<sup>12</sup> affirme que « parler c'est agir en adoptant un comportement approprié et agir en parole ».

En fin, l'entretien nous a permis de nous entretenir avec quelques acteurs politiques et analystes-politiques de la vie politique congolaise qui ont offert leur disponibilité. Nous nous sommes entretenu principalement avec les responsables provinciaux du PPRD, de CCU, de l'AFDC, du PDC, de NAD, de l'UDECO (partis de la Majorité Présidentielle), de l'UDPS, de l'UNC, du MLC, de l'ENVOL (partis de l'Opposition) en Province de la Tshopo, ainsi qu'avec quelques enseignants de la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de Kisangani. Ainsi, nous avons choisi, de manière raisonnée,<sup>13</sup> 60 enquêtés capables de nous renseigner sur la problématique de la fin du mandat constitutionnel et des mécanismes de survie du régime Kabila, perçus comme une expression d'une démocratie construite puis détruite en RDC.

Outre l'introduction et la conclusion, la présente étude s'articule autour de trois sections. La première analyse les motivations principales de la Majorité Présidentielle d'assurer la survie du régime ou de maintenir Joseph Kabila au pouvoir après 2016. La deuxième analyse les stratagèmes politiques mis en scène par cette Majorité Présidentielle pour la survie du régime Kabila, et leur efficacité réelle sur le terrain. La troisième section tente de démontrer que la démocratie congolaise est un édifice construit dans la douleur (2005-2006), puis détruit pour remettre

---

<sup>12</sup> KALONDJI CILOMBO, M., Agir communicationnel chez Jürgen Habermas, Problème de ses fondements et de sa réappropriation, FLSH, UNIKIS, 2010, p.99

<sup>13</sup> NGONGO DISASI, Méthodologie de recherche à l'éducation, Bruxelles, éd. Louvain La Neuve, 1999, p.48.

le compteur politique à zéro permettant ainsi au régime Kabila de survivre après 2016.

## **Section Première: PRINCIPALES MOTIVATIONS POUR LA SURVIE DU REGIME KABILA APRES 2016.**

### **1.1. Nécessité de la poursuite de l'œuvre inachevée de la « révolution de la modernité »**

La principale raison ou l'argument de taille utilisé par la Majorité Présidentielle, pour justifier le maintien de Joseph Kabila au pouvoir, et donc la survie du régime, demeure l'œuvre inachevée de la « révolution de la modernité » prônée par son leader, pour un Congo émergent à l'horizon 2030.

En effet, depuis janvier 2011, Claude Mashala, haut cadre du PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie) avait lâché une petite bombe sans mesurer les conséquences « la Constitution va être révisée pour permettre la poursuite de la Révolution de la Modernité »<sup>14</sup>. A ce sujet, il s'est appuyé sur un ouvrage récemment publié par le Professeur Evariste Boshab, Secrétaire Général du PPRD, parti au pouvoir, ayant planché sur « le risque d'inanition pour la nation ».

Malgré des démentis venus de toutes parts, la détermination de réviser ou de changer la Constitution, pour assurer par le fait même, la survie du régime Kabila, avait fini par exploser au grand jour. Le coup était en chantier depuis très longtemps, et il se jouait à un niveau politique le plus élevé du pouvoir. Evariste Boshab et Claude Mashala ne sont en réalité que deux lieutenants, proches du Commandant suprême du régime politique en place. Ils étaient simplement instruits pour lancer la bombe de la révision ou du changement constitutionnel, afin d'observer, par la suite, les réactions des différents segments de la société congolaise, et même celles de la communauté internationale.

---

<sup>14</sup> MOBOYAYI MUBANGA, P., « RDC : les freins ont lâché », in Le Phare n°4913, Kinshasa, du vendredi 19 septembre 2014, p.3

Mais en 2009 déjà, dans son discours d'Accra, précisant que l'histoire n'est pas du côté de ceux qui modifient les constitutions pour rester au pouvoir, Barack Obama avait affirmé que « l'Afrique n'a pas besoin des hommes forts mais des institutions fortes<sup>15</sup> ». Cet avertissement du Président des Etats-Unis d'Amérique à l'endroit des Chefs d'Etat africains avait été appuyé par les propos de son Secrétaire d'Etat, John Kerry lors de son passage à Kinshasa. Celui-ci avait clairement signifié à Joseph Kabila, élu en 2011, qu'une nouvelle candidature en 2016, après deux mandats, serait malvenue ». L'Opposition, l'Eglise Catholique, et même certaines personnalités proches du pouvoir avaient contesté également les velléités affichées par le clan présidentiel de vouloir changer la Constitution pour le maintien de Joseph Kabila au pouvoir après 2016. Le cas du MSR (Mouvement Social pour le Renouveau) et bien d'autres partis de la Majorité Présidentielle qui ont fini par quitter cette Famille politique en créant une nouvelle plate-forme politique « G7 » en sont une illustration éloquente.

## **1.2. Peur du lendemain incertain**

Durant les deux mandats du régime en place, il existe de nombreux dossiers qui exigeraient des enquêtes internationales plus larges et approfondies pouvant déboucher même à des poursuites judiciaires des présumés auteurs devant la CPI (Cour Pénale Internationale). Il pourrait s'agir des dossiers sensibles tels que assassinat de Floribert Tchebeya, Président de l'ONG « Voix des Sans Voix » pour la défense des Droits de l'homme et de son chauffeur Fidèle BAZANA (2010), des mouvements « Enyele » à l'Equateur (2009) et des Adeptes de la secte politico-religieuse « Bundu dia Kongo » au Kongo Central (2017), le phénomène « Kuluna » à Kinshasa (2013), le phénomène « Kamwina Sapu » au Kasai Central (2016-2017), sans omettre la situation des détenus politiques qui

---

<sup>15</sup> [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr): le président Barack Obama appelle l'Afrique à disposer des institutions fortes et à respecter les règles de la démocratie, discours présidentiel devant le Parlement ghanéen, Accra, 2009

sont depuis plusieurs années, en attente de leurs procès dans la prison centrale de Makala à Kinshasa et celle des exilés politiques, etc.

Ces faits révélateurs de la violence en RDC traduisent l'état d'esprit qui finit par caractériser l'institution étatique<sup>16</sup> en général, et le régime en place en particulier.

Outre ces dossiers évoqués ci-haut, le régime en place serait également indexé d'avoir recouru à l'usage excessif de la force répressive, souvent lors des manifestations populaires ou mouvements de contestation. Cet usage excessif de la force trahit la pensée wébérienne qui définit l'Etat comme une entreprise à caractère institutionnel ayant le monopole de la contrainte physique légitime pour faire exécuter ses règles.<sup>17</sup> Cependant, tout individu ou groupe d'individus qui se maintiendrait au pouvoir uniquement par la force et par la violence physique demeurerait fragile et vulnérabilité. Ainsi, Max Weber nous a donc prévenu qu'un pouvoir ne peut pas se passer d'une certaine adhésion ou d'un minimum d'acceptation. Si le pouvoir est mal assis, ses détenteurs se trouvent dans une situation de domination mal assurée, et donc leur légitimité est mise en doute.<sup>18</sup>

Il s'y ajoute l'ambigüité de statut d'immunité qui garantirait une sécurité économique et judiciaire au Chef de l'Etat, au cas où il prenait la décision de lâcher le pouvoir. Aussi, l'inquiétude permanente sur la revanche et les règlements des comptes des adversaires politiques qui l'ont trop longtemps attendu qu'il suit le pouvoir, la constitution, là encore un des facteurs majeurs de la « la peur du lendemain incertain, qui pousse es membres de la majorité présidentielle (MP) de maintenir infiniment son leader au pouvoir, en vue d'assurer la survie de toute la famille politique.

---

<sup>16</sup> MAINDO MONGA NGONGA, A., L'Etat à l'épreuve de la guerre : violence et reconfiguration des pouvoirs en République Démocratique du Congo, Thèse de Doctorat, Science Politique, Sorbonne-Panthéon, Paris I, 2004, pp.38-46

<sup>17</sup> BRAUD, P., Sociologie Politique, 6<sup>ème</sup> édition, Paris, LGDJ, 2002, p.182

<sup>18</sup> KABUYA LUMUNA SANDO, Manuel de sociologie politique

## **Section Deuxième : STRATAGEMES POUR LA SURVIE DU REGIME KABILA**

Les stratagèmes politiques de la Majorité Présidentielle sont perçus comme un ensemble des tours dans le dessein de tromper. Ils sont une combinaison politique montée, dans le but d'atteindre l'objectif<sup>19</sup>, à savoir la survie du régime, le maintien de Joseph Kabila au pouvoir après la fin de son mandat présidentiel fixée en 2016.

Pour tenter d'y parvenir, plusieurs scénarios ont été conçus par les « penseurs » de la Majorité Présidentielle. Cette étude en retient principalement huit « stratagèmes » ou « plans » stratégiques pour la survie du régime Kabila, à savoir:

- Le plan de Kingakati;
- Le plan de Cité de l'Union Africaine;
- Le plan de l'Office National d'identification des Populations;
- Le plan Boshab;
- Le plan de la Globalité du Calendrier Electoral;
- Le plan de la connexion du Bureau Central de Recensement à la Commission Electorale Nationale Indépendante;
- Le plan de Démembrement des Provinces;
- Le plan de la Dernière Chance Politique.

### **2.1. Le Plan de Kingakati.**

Mis en place lors de la Réunion des hauts Cadres des partis politiques membres de la Majorité présidentielle (M.P), le « Plan de Kingakati » a porté sur l'Organisation du référendum populaire, en vue du changement de la Constitution du 18 février 2006 dite des belligérants dont les Accords

---

<sup>19</sup> Lexique de politique, éd. Dalloz, Paris I, 2001, p.82.

ont été signés hors du territoire national, donc à Sun City en Afrique du Sud.<sup>20</sup>

Ce « plan » du 20 mars 2014 élaboré dans la ferme présidentielle de Kingakati située au Sud-Ouest de Kinshasa consistait à faire au peuple congolais à voter massivement, par voie référendaire, pour un nouveau projet de constitution en vue d'aboutir à l'avènement de la Quatrième République qui remettrait le compteur politique à zéro, et de ce fait, permettrait à Joseph Kabila de redevenir candidat éligible à la présidentielle. Ce « plan » révèle, dès lors, les ambitions claires du Président Joseph Kabila qu'il n'entend pas céder le pouvoir dans les délais impartis par la constitution.<sup>21</sup> Cependant, ce stratagème politique monté à partir de Kingakati s'est avéré contre-productif.

En effet, fort de son poids politique au sein de la Majorité Présidentielle (M.P), le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR) avait refusé d'adhérer au choix politique de Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), celui de réviser la Constitution par voie référendaire. Le MSR avait exigé, conformément à la Charte de la M.P que « toute question relative à un changement de fond à intervenir au niveau de la vie nationale fasse obligatoirement, l'objet d'une discussion préalable au sein du Bureau politique ». A ce sujet, le Porte-Parole du MSR Laurent-Simon Ikenge Lisambola avait, dans sa déclaration appelé le Secrétaire Général de la Majorité Présidentielle, Aubin Minaku, à organiser « un débat interne franc pour dégager une option commune sur la question brûlante de la révision constitutionnelle. »<sup>22</sup>

Dès lors, les violons ne s'étaient plus accordés entre ces partis membres de la M.P dont Joseph Kabila est le leader. Le MSR et quelques autres partis frondeurs étaient donc obligés de quitter le Camp présidentiel pour

---

<sup>20</sup> MICHAMILO LUYA, « La révision constitutionnelle : les Partis de la Majorité Présidentielle à couteaux tirés », in Le Palmarès, n°5814, Kinshasa, du 15 Août 2014, p.2

<sup>21</sup> BERWOUTS, K., La République Démocratique du Congo : de la fin du règne au règne sans fin ?, éd. IFRI, 2016, p.4

<sup>22</sup> MICHAMILO LOYA, op. cit, p.3

rejoindre le Camp de l'Opposition en créant leur plate-forme politique propre dénommée « G7 » sous le leadership de Charles Mwando Simba ancien Premier Vice-président de l'Assemblée nationale de la RDC.

## **2.2. Le Plan de Cité de l'Union Africaine**

Le secret contenu dans le nouveau «plan » élaboré par les « penseurs» de la M.P a été révélé lors de la 25ème réunion extraordinaire du Conseil des ministres du 20 septembre 2014, à la Cité de l'Union Africaine (C.U.A) à Kinshasa, sous la direction du Président Kabila. C'est ici que prend naissance le « plan de Cité de l'Union Africaine ».

Ce « plan » a été présenté au Conseil des ministres comme une feuille de route contenant de nombreux projets à réaliser en urgence, notamment: les centrales hydroélectriques de Zongo li, de Katende, de Kakobola, d'Inga III, l'agriculture industrielle, la modernisation des villages pilotes, l'amélioration de transport en commun, la mise en place des cantines scolaires et mécanisation des nouvelles unités de la fonction publique, la poursuite de la bancarisation, l'installation des tribunaux de paix, etc. Tout a été mis en marche pour améliorer le social des congolais et séduire la population de continuer à soutenir le régime Kabila au-delà du mandat constitutionnel ayant pris fin en 2016. Mais le budget alloué à ce «plan ambitieux » voire « pharaonique » n'a pas permis d'atteindre le résultat escompté. D'où l'échec de « plan de Cité de l'Union Africaine ».

## **2.3. Le Plan de l'Office National d'Identification des Populations**

Le plan de l'Office National d'identification des Populations (ONIP) conçu par les stratèges de la M.P avait pour objectif de perturber le cycle normal du calendrier électoral déjà établi, et de retarder considérablement les élections provinciales, législatives et surtout présidentielle.<sup>23</sup> Un retard qui serait bénéfique au régime, et pourrait occasionner le «glissement» du mandat de Joseph Kabila dont la fin est fixée en 2016.

---

<sup>23</sup> WEMBA, E.,

Ce « plan de l'ONIP », dont la direction générale fut confiée au Professeur Adolphe Lumanu Mulenda Bwana Sefu, s'est avéré contreproductif, au regard des difficultés matérielles, financières, du personnel à former, du temps imparti et même de la dimension continentale de la RDC.

#### **2.4. Le Plan Boshab**

Aussitôt nommé Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, le 07 décembre 2014, la première action politique lourde des conséquences d'Evariste Boshab a été le projet de loi portant révision de la loi électorale qu'il avait initiée et soumise à la discussion au Parlement en vue de son adoption éventuelle.

Ce projet de loi électorale contenait le germe d'une situation explosive, précisément en son article 8 alinéa 3 qui conditionne la tenue des élections (présidentielle) à l'organisation du recensement général et de l'identification des populations.

En dépit de son adoption par la chambre basse (Assemblée Nationale) où la M.P dispose d'une majorité absolue des députés, ce projet de loi électorale très controversé ou « plan Boshab» s'est avéré contreproductif, car rejeté en bloc par la chambre haute (Sénat) du Parlement congolais. Ce rejet est justifié par des pressions et manifestations violentes des populations les 19, 20 et 21 janvier 2015 ayant paralysé quasiment toutes les activités à Kinshasa et, par effet de contagion, dans d'autres grandes villes du pays (Lubumbashi, Goma, Bukavu, Mbuji-Mayi, Matadi ...). Ces populations s'étaient farouchement opposées à toute modification de la loi électorale pouvant occasionner le « glissement » du régime Kabila au-delà de 2016. L'ampleur de la violence populaire avait finalement pris le dessus sur la logique de la violence répressive<sup>24</sup> prônée par le pouvoir en place qui voulait imposer son *dickta* sur le peuple souverain. Dans un rapport conjoint, les deux chambres du Parlement congolais avaient, de commun accord, opté pour la suppression pure et simple de cet alinéa

---

<sup>24</sup> MICHAUD, I., *Violence et politiques*, éd. Gallimard, Paris, 1978, p.185

3 de l'article 8 de la loi électorale, retenu par les députés de la Majorité, mais rejeté par les sénateurs. Cet article 8 alinéa 3 stipulait : « la loi électorale doit être actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification des populations ».

Pour fixer l'opinion lors de la plénière, le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, s'exprimant en lingala pour mieux être compris par l'ensemble de la population, avait rassuré que « l'article à problème a été amendé, le mal a été enlevé et les élections auront lieu conformément au délai constitutionnel ».<sup>25</sup>

## **2.5. Le Plan de la globalité du calendrier électoral**

L'objectif poursuivi par les « penseurs » de la M.P dans ce « plan de la globalité du calendrier électoral » était d'organiser l'ensemble de scrutins (municipal, local, urbain, provincial, sénatorial, législatif et présidentiel) dans l'intention de bloquer la suite du processus électoral et provoquer, de ce fait, le « glissement » du régime Kabila, dont la fin du mandat est fixée en 2016.

Les contraintes financières visibles pour l'ensemble de ces scrutins évalués à 1.145.408.680 dollars américains, ainsi que des oppositions sociopolitiques, avaient amené ce nouveau « plan » à l'échec.

## **2.6. Le Plan de connexion du Bureau Central de Recensement (BCR) à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).**

Le « plan du BCR à la CENI » découle de l'initiative prise par le Ministre du Plan, Olivier Kamitatu, en ce temps membre de la M.P, d'organiser le recensement scientifique de la population à travers le Bureau Central de Recensement, un service technique de son administration.

Ce nouveau « plan » avait pour objectif de créer, comme son nom l'indique, la connexion (rapprochement) entre le BCR d'une part, qui

---

<sup>25</sup> TSHISHIKU, M., « Loi électorale : l'alinéa à problème supprimé », in La Tempête des Tropiques, n°5072, Kinshasa, 16 janvier 2015, P.2

envisageait la mise à la disposition des gouvernants, en juillet 2016 au plus tard, des données démographiques actualisées, 29 ans après le recensement scientifique réalisé sous le régime Mobutu en 1984 », et la CENI d'autre part<sup>4</sup> qui plaidait en faveur de l'actualisation impérative des données démographiques sans lesquelles il serait impossible de procéder à la répartition des sièges des élus au niveau des entités de base<sup>26</sup> (secteurs, communes, territoires, villes, provinces).

Ce « plan de connexion du BCR à la CENI » s'est avéré également contreproductif, à cause non seulement des contraintes financières et logistiques inhérentes à l'actualisation des données démographiques attendues, mais aussi et surtout en raison des critiques virulentes de l'Opposition et des organisations citoyennes. Celles-ci avaient qualifié ce « plan » d'un nouveau stratagème de la M.P pour occasionner le « glissement » de Joseph Kabila, dont la fin du mandat présidentiel est fixé en 2016.

## **2.7. Le Plan de démembrement des provinces**

Ce nouveau « plan » de la M.P s'est inscrit dans une « logique véritablement politicienne »<sup>27</sup>. En effet, dans ce « plan » de démembrement coulé sous la forme d'une loi de programmation des nouvelles provinces de la RDC, l'objectif était d'abord la fragilisation de certains gouverneurs de province, dont celui de l'ex-Katanga, Moïse Katumbi Chapwe au départ soupçonné de vouloir s'opposer à toutes initiatives de maintien de Joseph Kabila au pouvoir après 2016, puis devenu finalement opposant (2015) au régime en place. En effet, dans son message subliminal du 23 décembre 2014, Moïse Katumbi avait lancé à la foule venue l'accueillir à son retour de l'Europe, une parabole axée sur un style métaphorique : « Premier pénalty Kidiaba accepte, deuxième

---

<sup>26</sup> [www.télé7.com](http://www.télé7.com) « Regard sur la Loi de la programmation de nouvelles provinces en RDC », débat télévisé, démarche, 15 mars 2015, 20h30'.

<sup>27</sup> WEMBA, E., « Recensement 2015-2016 : psychose d'une connexion avec la CENI, in La Référence Plus, n°524, Kinshasa, du jeudi 05 mars 2015, p.2

pénalty truqué, Kidiaba accepte, est-ce que vous allez accepter un troisième pénalty ?<sup>28</sup> ». Et la foule avait répondu non. Allusion faite aux deux mandats présidentiels de Joseph Kabila et la possibilité d'un troisième mandat auquel Katumbi s'est opposé. Le Président de l'Assemblée Provinciale du Katanga, Gabriel Kiungu wa Kumwanza avait, de son côté, manifesté son hostilité contre le morcellement du Katanga. Il avait même promis d'initier une pétition pour récolter 100.000 signatures des Katangais, en vue de barrer la route à cette disposition constitutionnelle.

En effet, usant d'une parabole, il s'était même demandé « comment un père de famille, incapable de nourrir 11 enfants, tient à avoir désormais 26 bouches à nourrir alors qu'il n'a aucune garantie de leur survie tant que les moyens ne suivent pas ».<sup>29</sup> C'est dans cette cacophonie que le Président Kabila avait réussi les notabilités du Katanga à Kabwe Lodge le 05 janvier 2015, à l'absence du Gouverneur de Province Moise Katumbi et du Président de l'Assemblée Provinciale, pour leur expliquer le bien-fondé de ne pas s'opposer au nouveau découpage territorial.

Ensuite, le démembrement des provinces devait contraindre la CENI à faire le constat auprès de la Cour Constitutionnelle de l'impossibilité d'organiser les élections des gouverneurs dans les nouvelles provinces issues de démembrement. La Cour avait pris un arrêt le 08 septembre 2015, ordonnant au gouvernement de la République de prendre des dispositions transitoires exceptionnelles de procéder à la nomination des Commissaires Spéciaux et leurs Adjoints pour le fonctionnement de nouvelles provinces démembrées. Une Transition de six mois (octobre 2015 - mars 2016) de gestion de nouvelles provinces, était là encore un stratagème politique de la M.P pour consommer suffisamment de temps et

---

<sup>28</sup> MUYA, Y., Un meeting monstre à Lubumbashi : « c'est fini, voici la parole mortelle de Moise Katumbi contre Joseph Kabila », in Congo NEWS, n°021, Kinshasa, du Mercredi 24 décembre 2014, P.2.

<sup>29</sup> MATADY, L.F. « A une année des élections en RDC » : le découpage territorial jugé inopportun, in la Tempête des Tropiques, n°5100, Kinshasa, du jeudi 05 mars 2015, p.3

pour empêcher toutes possibilités d'organiser l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel.

Face aux critiques et aux tirs croisés provenant de l'Opposition politique, de la Société Civile et de la Communauté internationale qualifiant les Commissariats spéciaux de «monstres institutionnels », à cause de leur inconstitutionnalité, la Majorité au pouvoir avait décidé d'octroyer en urgence des moyens à la CENI d'organiser les élections précipitées des Gouverneurs et vice-Gouverneurs de 21 nouvelles provinces. Ces élections ont largement joué en faveur de la Majorité Présidentielle (M.P) de rafler 15 postes de Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de Province, susceptibles de bien consolider sa position à la base et sa stratégie politique intelligente pour la survie du régime Kabila au-delà de 2016.

### **2.8. Le Plan de la Dernière Chance Politique.**

Le Dialogue politique national inclusif, dont l'annonce a été faite le 28 novembre 2015 par le Président Joseph Kabila, s'inscrit dans la droite ligne du « Plan de dernière chance politique » pour la survie du régime en place au-delà de 2016.

En effet, pour assurer la réussite du nouveau « plan », les « penseurs » de la M.P avaient résolu de déférer à l'impératif de l' « inclusivité » en vue d'un plus large consensus des parties prenantes<sup>30</sup> (Opposition dans sa pluralité, Majorité au pouvoir et Société Civile) au dialogue politique.

Ce «plan de dernière chance politique » a récolté un franc succès résumé en trois raisons pour la Majorité au pouvoir. D'abord pour avoir été précédé d'un pré-dialogue stratégique entre la Majorité Présidentielle et l'UDPS (noyau dur de l'Opposition), tenu dans plusieurs villes européennes. Ensuite, pour avoir passé par un test bien réussi des consultations présidentielles de juin 2015 en vue d'évaluer les attentes de la classe politique et sociale. Ces consultations présidentielles avaient

---

<sup>30</sup> Texte intégral : Adresse du Président de la République à la Nation, devant le Congrès, in Le Maximum, n°242, Kinshasa, Novembre 2016.

débouché à l'accord de cité de l'union africaine du 18 octobre 2016 boycotté par le Rassemblement des Forces politiques et sociales » dirigé par Etienne Tshisekedi. Enfin pour avoir abouti au résultat escompté, celui de la signature de l'Accord du 31 décembre 2016 par les parties prenantes (Majorité, Rassemblement de l'Opposition, non signataire de l'Accord de cité de l'union Africaine (18 octobre 2016), opposition politique signataire de l'accord de cité de l'union africaine et Société Civile.

La seule fausse note sera finalement l'absence du MLC (Mouvement de Libération du Congo à cette cérémonie solennelle. Le Parti bembiste n'a pas ratifié l'Accord comme l'avait dit Eve Bazaiba, Secrétaire Générale du MLC.<sup>31</sup>

Cet Accord du 31 décembre 2016, fruit de large consensus national, reconnaît à Joseph Kabila le statut du Président de la RD Congo après 2016 jusqu'à l'investiture du nouveau Président élu. La Primature étant confiée à une personnalité désignée par le « Rassemblement » de l'Opposition. Le CNSA (Conseil National de Suivi de l'Accord), lui est confié à une personnalité consensuelle issue de l'Opposition.<sup>32</sup>

## **Section Troisième: DEMOCRATIE CONSTRUITE ET DETRUITE EN RDC.**

### **3.1. Contexte historique et changement d'attitude politique**

Au lendemain de la promulgation de la Constitution Congolaise du 18 février 2006, consacrée par l'organisation des élections législatives, provinciales, sénatoriales et présidentielle (30 juillet 2006 et 29 octobre 2006), le pays avait amorcé au virage décisif de démocratisation des institutions politiques. C'est au cours de ce premier cycle électoral de 2006 que la démocratie congolaise a été construite. Cette construction

---

<sup>31</sup> Texte intégral : Discours du Président de la CENCO à l'occasion de la clôture des Travaux de l'Arrangement Particulier portant mesure de mise en œuvre de l'Accord politique global et inclusif de Centre Interdiocésain de Kinshasa à Kinshasa, le 27 mars 2017.

<sup>32</sup> L'Accord du Centre Interdiocésain a été officiellement, signé et publié, <http://7sur7.cd/new/l'accord-du-centre-interdiocésain>, ... consulté le 15/02/2017 à 12 heures trente minutes.

démocratique n'est pas seulement le « fait du Prince » désireux de se convertir à la mode de la démocratie.<sup>33</sup> En réalité, elle résulte d'un certain nombre de facteurs aussi bien internes (crise de légitimité chronique, crise de gouvernance,...) qu'externes (respect de l'Accord global et inclusif de 2002 signé en Afrique du Sud, sous l'égide de la Communauté internationale). Mais la situation politique de la République Démocratique du Congo a brusquement changé au cours du deuxième et dernier mandat constitutionnel de Joseph Kabila. Ce changement brusque d'attitude politique ressemble de plus en plus à un train qui a bien quitté la gare mais qui ignore l'état dans lequel il va atteindre la prochaine station. Lancé à toute vitesse, il ne sait plus comment aborder les virages, les descentes et les passages à niveau, à cause de ses freins qui ne cessent de lui faire des infidélités.

Tout est parti des déclarations de bonnes intentions faites à la place publique, mais qui n'ont pas reflété toujours ce qui se passe en réalité derrière les rideaux politiques.

En effet, dans son discours du 24 octobre 2013 bouclant les Concertations nationales, le Président Joseph Kabila avait déclaré: « Je suis pour le respect, par tous, de l'esprit et de la lettre de la Constitution de la République dans son ensemble, telle qu'adoptée par référendum populaire en 2005 »<sup>34</sup>

Derrière cette volonté politique apparente, il s'est caché quelques faits obscurs qui frisent le changement de la Constitution du pays, en faveur du pouvoir en place. Pour s'en convaincre, la réunion de la Majorité Présidentielle tenue le 20 mars 2014, dans la Ferme présidentielle de Kingakati située à la périphérie de Kinshasa, avait pour objet d'envisager

---

<sup>33</sup> WILLAME, J.C, De la démocratie « octroyée » à la démocratie enrayée (le 24 avril 1990 - 22 septembre 1991), éd. L'Harmattan, Paris, 1991, p.67

<sup>34</sup> Texte intégral : Discours du Président de la République à la Nation, devant le Congrès, Kinshasa, le 24 Octobre 2013.

le référendum populaire, en vue de changer la Constitution, et modifier le mode de scrutin. Bref, remettre le compteur politique à zéro.

### **3.2. Débats entre révisionnistes et antirévisionnistes**

Le débat sur une éventuelle révision constitutionnelle avait pris de l'ampleur sur l'échiquier politique congolais en général et au sein de l'Opposition en particulier.

Le Président de l'UNC (Union pour la Nation Congolaise), Vital Kamerhe était au premier rang des opposants, pour dénoncer « un coup d'Etat Constitutionnel»<sup>35</sup> et pour accuser, dans sa déclaration du 26 mars 2011, la Majorité Présidentielle (M.P) de vouloir « confisquer la souveraineté du peuple »<sup>36</sup>, par son intention de tenir les élections des députés provinciaux au suffrage indirect plutôt que direct. Vital Kamerhe avait ainsi démontré que la proposition de modifier l'article 197 de la Constitution, par la Majorité Présidentielle, pourra servir de prétexte à la révision constitutionnelle plus large destinée à permettre à Joseph Kabila de se maintenir au pouvoir après 2016. Pour lui : « Les Congolais ont déjà commis une première faute lorsque la Majorité Présidentielle avait révisé de façon cavalière la Constitution en 2010. Cette modification a permis la réélection de Joseph Kabila quelques mois plus tard en ramenant la présidentielle de deux tours à un »<sup>37</sup>

Dans sa déclaration politique du 27 mars 2014, Samy Badibanga, Président du Groupe parlementaire UDPS et alliés et ex-Premier Ministre de la Transition Janvier-Avril 2017) avait appelé, pour sa part, « la population à la vigilance et la Communauté internationale de ne pas céder aux velléités de violation des droits »<sup>38</sup>. UDPS et alliés se sont insurgés ainsi contre toutes tentatives tendant à maintenir Kabila au-delà de 2016

---

<sup>35</sup> IBAKUTCHA MAYANDA, « Projet de révision constitutionnelle en RDC : l'UNC dénonce un coup d'Etat constitutionnel, in l'objectif, n°342, Kinshasa, 31 mars 2014, p.2

<sup>36</sup> Idem.

<sup>37</sup> IBAKUTCHA MAYANDA, op.cit, p.3

<sup>38</sup> ANTHA LUNGO, « Election 2016 : Les députés tshisekedistes se lèguent contre Kabila », in l'objectif, n°342, Kinshasa, 31 mars 2014, p.12

et d'organiser les élections provinciales au scrutin indirect en violation de l'article 197 de la Constitution.

L'Opposition politique dans sa pluralité et les Forces sociales victimes des répressions policières et militaires et des restrictions des libertés avaient, au cours de leur marche pacifique de Samedi 27 septembre 2014 à Kinshasa, dénoncé la tendance à « la monarchie présidentielle» en RDC et appelé « le peuple à être prêt à payer le prix pour se débarrasser des dérives totalitaires du pouvoir en place». Celui-ci se rapproche davantage de la vision cynique de l'action politique prônée par les machiavéliens : Vilfredo Pareto, Gaetano Mosca, Roberto Michels et Georges Sorel. Ils estiment, dans leurs réflexions sur la violence que « dans toute société, l'inégalité est la règle, la démocratie n'est qu'illusion ou mystification, car elle est exercée par une minorité restreinte qui s'impose aux masses »<sup>39</sup> qu'il faut réduire au silence, privilégier la voie de la pensée unique en changeant les règles sociétales fondamentales au gré du Prince.

Ces différentes réactions des Forces politiques et sociales faisaient suite au « plan » monté par la Majorité Présidentielle, lors de sa réunion du 20 mars 2014 tenue dans la célèbre Ferme présidentielle de Kingakati située au Sud-Est de Kinshasa. Le but étant d'envisager l'organisation du référendum populaire pour modifier la Constitution et changer le mode du scrutin.

Par contre, Aubin Minaku, Président de l'Assemblée Nationale et Secrétaire Général de la Majorité Présidentielle, dans une déclaration devant la presse, avait démenti ces allégations des Forces politiques et sociales en ces termes: « la réunion de Kingakati n'avait aucune volonté de comploter contre la Constitution»<sup>40</sup>. Et par la même occasion, Minaku avait soutenu que « l'organisation des élections des députés provinciaux

---

<sup>39</sup> PRELOT, M., Histoire des idées politiques, 3<sup>ème</sup> éd., Paris, 1996, p.211

<sup>40</sup> MUKANYA, A., « La réunion politique de Kingakati : les hauts cadres de la Majorité Présidentielle profinent des stratégies d'une possible révision constitutionnelle », in L'Objectif, n°342, Kinshasa, 31 mars 2014, p.14

au suffrage indirect est une formule réaliste, au regard des moyens budgétaires disponibles et des contraintes de calendrier. La Majorité Présidentielle qui prend en compte les craintes émises quant à l'intérêt de ce type de scrutin, entend y répondre en renforçant l'arsenal législatif, réglementaire et structurel de lutte contre la corruption des grands électeurs dans le pays.<sup>41</sup>

L'Eglise catholique, au nom des Forces sociales, n'était pas restée indifférente dans le combat d'idées entre les révisionnistes et les antirévionnistes constitutionnels. En effet, déjà à partir de Rome où ils ont été invités par le Pape François pour la « visite ad limina apostolorum » en juin 2013, les Evêques Congolais avaient pris position en affirmant que « l'avenir du pays résidait dans le respect de la Constitution du 18 février 2006. » Ces prélats catholiques étaient revenus à la charge pour réaffirmer ainsi leur « opposition à toute modification de l'article 220, article verrouillé de la Constitution » congolaise.<sup>42</sup>

L'Evêque du Diocèse de Bokungu Ikela et Président de la Commission Episcopale Justice et Paix, Monseigneur Fridolin Ambongo l'actuel Archevêque de Mbandaka-Bikoro était passé à la Radio France Internationale (RFI) le 18 septembre 2014, pour exprimer de manière claire et sans ambiguïté, la position de l'Eglise catholique en ces termes: « La loi fondamentale du pays dit que celui qui a fait deux mandats doit partir. Et lui (Joseph Kabila) a fait deux mandats, logiquement il doit partir. C'est une question de principe ».<sup>43</sup>

Le Président du Sénat et Chef de la plate-forme politique « Opposition Républicaine », Léon Kengo wa Dondo, jugé proche de la Majorité au pouvoir, avait surpris l'opinion par son discours en faveur de respect du

---

<sup>41</sup> Idem

<sup>42</sup> [www.lephareonline.net](http://www.lephareonline.net): « constitution : 'avertissement des Evêques catholiques. Lettre des Evêques de la CENCO aux fideles catholiques, aux hommes et aux femmes de bonne volonté de la RD. Congo », 17/09/2014 à 12h.

<sup>43</sup> Propos recueillis par Marie-Pierre OLFAN, dans une interview à la RFI, Mgr Ambongo : « Après deux mandats, Kabila doit partir », in Congo Nouveau, n°595, Kinshasa, du Dimanche 21 septembre 2014, p.2

texte constitutionnel en vigueur, de sa forme républicaine et de ses articles verrouillés. La substance du discours de Kengo perçu comme un véritable pavé dans la mare se résume en ces termes: « Je ne peux clore ces mots sans me prononcer sur la problématique de la révision constitutionnelle qui agite le microcosme de la classe politique (...). En tant que Juriste, je demande comment une Constitution qui prévoit des articles intangibles peut autoriser les institutions à les modifier sans tomber dans un cas flagrant de violation de la Constitution. Les dispositions intangibles, je pense ici à l'article 220 et à tous ceux auxquels il renvoie, comment peut-on les modifier sans détruire par ce fait tout l'édifice constitutionnel construit dans la douleur. Il ne faut pas tirer prétexte de la révision pour la réussite à un changement de Constitution». <sup>44</sup>

Somme toute, il faut noter ici qu'en dépit des arguments combien pertinents utilisés par les antirévissionnistes constitutionnels, l'efficacité des stratégies mises en œuvre et la ténacité des révisionnistes constitutionnels, à savoir la Majorité Présidentielle, ont pris le dessus de la bataille et ouvert ainsi la voie à toutes possibilités de changement constitutionnel, et donc à la destruction de la démocratie construite sur les ruines du Zaïre, lors des vraies premières élections de 2006 en RDC. Cette destruction de l'édifice démocratique donne par conséquent lieu au maintien de Joseph Kabila au pouvoir, dont le deuxième et dernier mandat constitutionnel s'est expiré le 19 décembre 2016.

---

<sup>44</sup> Texte intégral : Allocation de Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la Session Ordinaire, Septembre 2014.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude sur la fin du mandat constitutionnel et les mécanismes de survie du régime Kabila, nous nous sommes posé la question de savoir si c'est une expression d'une démocratie construite et détruite en République Démocratique du Congo.

Le recours aux sources documentaires et à l'internet, aux entretiens directs les plus approfondis et à l'observation directe désengagée des faits sur le terrain, nous ont permis de déceler les motivations profondes et les stratégies utilisées par la Majorité Présidentielle pour justifier le maintien de Joseph Kabila au pouvoir et assurer la survie du régime après 2016.

Cette lecture du phénomène oligarchique de la confiscation du pouvoir par la majorité dirigeante en RDC, nous a permis d'aboutir aux résultats selon lesquels la nécessité de poursuivre l'œuvre inachevée de la « révolution de la modernité » et bien d'autres politiques publiques mises en place, la peur du lendemain incertain en rapport avec les règlements des comptes pour des crimes supposés avoir commis, lesquels constituent des profondes motivations de la Majorité Présidentielle pour justifier le maintien de Joseph Kabila au pouvoir et, de ce fait, assurer la survie du régime après 2016.

Pour atteindre cet objectif stratégique, la Majorité Présidentielle a dû procéder à la multiplication des « plans », c'est-à-dire des stratagèmes politiques qui, d'abord, se sont avérés pour la plupart contre productifs notamment : le plan de Kingakati, plan de l'Office national d'identification des populations, plan Boshab, plan de la globalité du calendrier électoral, plan de la connexion du Bureau central de recensement à la commission électorale nationale indépendante et le plan de démembrement des provinces. Ensuite, le plan de la « dernière chance politique » s'est plutôt avéré productif ou encore efficace. Ce « plan » découle donc des consultations présidentielles (juin 2015) du Palais de la Nation, pour la tenue du Dialogue politique national inclusif. Le premier round de ce

dialogue a débuté sans succès (refus du « Rassemblement » de l'Opposition) à la Cité de l'Union Africaine (Kinshasa), sous la facilitation du diplomate togolais Edem Kodjo. Le second round, sous la médiation de la CENCO (Conférence Episcopale Nationale du Congo), a eu lieu au Centre inter-diction de Kinshasa, lequel a débouché à la signature de l'Accord par toutes les parties prenantes (Majorité Présidentielle, Rassemblement des Forces politiques et sociales acquises au changement, Opposition politique, Front pour le respect de la constitution, Société Civile).

Cet accord du 31 décembre 2016, fruit du plan de la « dernière chance politique », offre d'une part, un réel succès à Joseph Kabila de se maintenir au pouvoir après la fin du mandat constitutionnel, et de jouir encore des prérogatives du Chef de l'Etat et garant des institutionnels du pays jusqu'à l'investiture du nouveau Président élu. Et d'autre part, tous les mécanismes de survie du régime Kabila après la fin du mandat constitutionnel (décembre 2016) sont une expression éloquente de la destruction d'une démocratie construite dans la douleur sur les ruines du Zaïre, au lendemain du référendum populaire de 2005 ayant conduit la RDC aux deux premières élections démocratiques de 2006 et 2011.